



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juin 2025
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-cinquième session

New York, 12 mai-13 juin 2025

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigue Edgar Tchoffo Mongou (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2026

[Point 3 a)]

Programme 12

Établissements humains

1. À sa 7^e séance, le 15 mai 2025, le Comité a examiné le programme 12 (Établissements humains) (projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024) [[A/80/6 \(Sect. 15\)](#)].

Débat

2. Les délégations se sont félicitées de la présentation du plan-programme pour 2026.

3. Plusieurs délégations ont exprimé leur point de vue sur l'importance des travaux menés par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et ont salué le plan-programme pour son caractère informatif, complet et cohérent.

4. Une délégation a déclaré qu'elle attachait une grande valeur au fait d'être le pays hôte d'ONU-Habitat.

5. Une délégation a félicité ONU-Habitat pour avoir proposé un plan-programme techniquement solide et conforme aux engagements multilatéraux.

6. Une délégation a salué le fait qu'ONU-Habitat s'emploie à se concentrer sur les domaines dans lesquels il disposait d'une expertise avérée, conformément aux objectifs de développement durable et au Nouveau Programme pour les villes, ainsi



que sur les mesures qui avaient des effets mesurables dans les environnements urbains vulnérables, en particulier dans les pays les moins avancés.

7. Certaines délégations ont félicité ONU-Habitat pour l'amélioration de son plan-programme, preuve que le Programme se détournait d'une approche cloisonnée du développement urbain.

8. Il a été pris acte de l'avancement de réformes importantes en matière de gouvernance visant à assurer la viabilité financière et à renforcer le contrôle des États Membres sur le Programme et sa Direction exécutive.

9. Une délégation a réaffirmé l'engagement de son pays à renforcer la gouvernance d'ONU-Habitat et à veiller à ce que ses programmes soient correctement financés pour qu'il puisse mener à bien les travaux qui lui ont été confiés.

10. ONU-Habitat a été félicité pour l'action stratégique qu'il menait expressément pour tirer parti de ses partenariats avec des organisations régionales et sous-régionales, en particulier en Afrique, lesquels étaient essentiels pour contextualiser et accélérer la mise en œuvre de son mandat à une échelle qui réponde aux besoins particuliers de ce continent.

11. L'utilisation d'indicateurs et d'objectifs permettant de suivre plus spécifiquement les effets de la coopération avec d'autres organisations internationales et régionales et avec les banques de développement a été encouragée.

12. Il a été noté qu'on ne se penchait pas suffisamment sur l'urbanisation durable dans les discussions sur le développement durable.

13. Un soutien a été exprimé en faveur d'initiatives d'ONU-Habitat telles que la Journée mondiale des villes et le Prix mondial du développement durable dans les villes (« Prix de Shanghai »).

14. Le travail d'ONU-Habitat en Ukraine a été salué.

15. Une délégation a exprimé sa gratitude envers ONU-Habitat pour avoir mobilisé d'importants investissements en faveur du Programme « RISE-UP: resilient settlements for the urban poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines), ainsi que de son programme complémentaire axé sur le renforcement de la résilience climatique des personnes pauvres vivant en milieu urbain.

16. Un soutien a été exprimé en faveur de la contribution d'ONU-Habitat à la mesure 55 du Pacte pour l'avenir, en lien avec le paragraphe 83 e) sur la territorialisation des objectifs de développement durable.

17. Certaines délégations ont encouragé ONU-Habitat à continuer d'élargir sa collaboration avec les pays d'Afrique, au niveau tant politique que programmatique, et à faire participer des partenaires des secteurs privé, public et philanthropique.

18. Des informations ont été demandées sur la coopération entre ONU-Habitat et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe.

19. Des informations ont été demandées sur l'initiative « Building Climate Resilience for the Urban Poor » (Renforcer la résilience climatique en faveur des populations pauvres des zones urbaines).

20. Il a été souligné qu'il importait d'agir comme il convenait en réponse aux recommandations des organes de contrôle.

21. Des informations ont été demandées sur la manière dont les recommandations des organes de contrôle contribuaient à renforcer l'efficacité programmatique et

opérationnelle et les dispositifs d'application du principe de responsabilité d'ONU-Habitat.

22. Au sujet du paragraphe 15.54, qui s'inscrit dans le cadre du sous-programme 3 (Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain), des éclaircissements ont été demandés concernant les 160 lacunes en matière de connaissances et les 259 priorités d'action pour l'action climatique dans les villes, ainsi que le groupe cible de l'activité.

23. Au sujet du sous-programme 4 (Prévention et gestion efficaces des crises urbaines), des informations ont été demandées sur les mesures ou les lignes directrices mises en place pour améliorer la collaboration avec d'autres acteurs locaux ou organisations internationales et éviter les doubles emplois dans les activités humanitaires et les activités de développement des uns et des autres dans le cadre de la prise en charge des populations déplacées dans les zones urbaines.

Conclusions et recommandations

24. **Le Comité a recommandé que, à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée ou sa grande commission ou ses grandes commissions concernées examinent, conformément à la résolution [79/247](#), le plan-programme du programme 12 (Établissements humains) du projet de budget-programme pour 2026, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes ».**
